



HAL
open science

Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ?

Geneviève Fontaine

► **To cite this version:**

Geneviève Fontaine. Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ?. 2018. hal-01702951

HAL Id: hal-01702951

<https://hal.science/hal-01702951>

Preprint submitted on 7 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ?

Geneviève Fontaine – Doctorante Université Paris-Est Mane-la-Vallée, laboratoire ERUDITE et Chaire ESS – Chargée de recherche à l'Institut Godin, Amiens.

La loi cadre de 2014 sur les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, dans son article premier, définit l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme un mode d'entreprendre et un mode de développement sans jamais préciser ce que serait ce mode de développement alors qu'elle détaille les conditions et attendus du mode d'entreprendre de l'ESS. La seule référence que l'on peut trouver dans cette loi sur le mode de développement dont serait porteuse l'Economie Sociale et Solidaire se trouve dans l'article 9 consacré aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE). Cet article assigne aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) une finalité de développement local durable¹ laissant ainsi entendre que le mode de développement dont serait porteuse l'ESS en général et les dynamiques multi-acteurs de type PTCE en particulier serait le développement durable. Il nous paraît donc important de questionner les liens entre l'économie sociale et solidaire et le développement durable pour essayer d'avancer dans la caractérisation du mode de développement constitutif de l'ESS.

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont souvent considérées comme des actrices incontournables de la mise en œuvre du développement durable (Ferreira N., 2008). On peut même lire que l'Économie Sociale Solidaire donne un cadre de référence central pour la mise en œuvre du développement durable (Site du RIPESS). Mais l'Economie Sociale et Solidaire prend-elle toute la mesure du concept de développement durable en affirmant ceci ?

Si le développement durable reste un concept flou, un récit plutôt qu'une notion (Theys 2014), l'ONU en a fait, depuis 1992, le mode de développement à promouvoir dans le cadre de ses missions. Le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 »² de l'ONU, appelé aussi

¹ Les PTCE sont l'un des modes d'organisation des dynamiques multi-acteurs de l'ESS, définis par la Loi de 2014 comme étant « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

² Le 25 septembre 2015, la 70ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » appelé depuis « Agenda 2030 ». Cet Agenda 2030 fait suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 et qui

« Agenda 2030 », caractérise ce mode de développement au travers de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). L'Agenda 2030 concerne « tous les pays et toutes les parties prenantes » en conciliant de façon systémique « les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale » (ONU, 2015). Les 17 objectifs sont ainsi « intégrés et indissociables » et définissent un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité » (ONU, 2015) avec une aspiration forte à la transformation sociale longuement détaillée dans le paragraphe intitulé « notre projet » de cette résolution de l'ONU.

Ce programme construit dans un cadre planétaire concerne non seulement tous les états mais également tous les niveaux infranationaux. Il doit, selon la résolution de l'ONU adoptée à l'unanimité, être décliné à tous les échelons territoriaux en prenant en compte l'interconnectivité des territoires pour le développement durable.

Il peut dès lors être tentant, comme le font les réseaux internationaux de l'ESS, de faire de l'Economie Sociale et Solidaire le vecteur de la territorialisation de ce programme d'action planétaire en se basant sur les finalités et pratiques de l'ESS dont son ancrage territorial.

Ce plan d'action mondial décliné aux différents échelons territoriaux concerne effectivement les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire à plus d'un titre mais est-ce réellement l'Économie Sociale Solidaire qui donne un cadre de référence pour la mise en œuvre du développement durable ? Ne devons-nous pas inverser le regard porté sur les liens entre ESS et développement durable pour considérer que c'est le développement durable et son expression programmatique au travers des ODD qui offre un cadre d'action et d'analyse aux initiatives et dynamiques multi-acteurs de l'ESS et au mode de développement dont elles seraient porteuses ?

Dans une première partie, après avoir présenté l'Agenda 2030 nous montrerons qu'actuellement l'économie sociale et solidaire est pensée comme un vecteur de réalisation des ODD sans réellement prendre en compte la logique programmatique de l'Agenda 2030 et en particulier son caractère systémique et sa visée transformative. Dans une deuxième partie, nous proposerons d'inverser le regard et de voir comment les ODD peuvent être un cadre pour concevoir et penser l'action dans les initiatives de l'ESS et se faisant accroître leur rôle dans la réalisation de l'Agenda 2030. L'objectif 17 de l'Agenda 2030 insistant sur les partenariats comme moyen de mise en oeuvre de l'ensemble des ODD, nous focaliserons notre analyse sur les dynamiques multi-partenariales de l'ESS de type PTCE. Nous nous appuierons sur le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) basé à Grasse pour illustrer ce questionnement. Le cas de TETRIS nous permettra, dans une troisième partie, de formuler

visait à éradiquer la pauvreté et la faim en l'espace de 15 années en ciblant l'action au sein des pays les moins avancés.

l'hypothèse que le système des ODD peut servir de cadre opérationnel pour qualifier le mode de développement dont seraient porteurs les PTCE.

I – L'ESS comme vecteur de réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

L'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable propose un cadre programmatique au mode de développement promu par l'ONU depuis 1992 et caractérisé par son approche systémique, sa visée transformatrice et sa déclinaison à tous les échelons territoriaux (1.1). Au niveau des réseaux internationaux de l'ESS (1.2) comme de l'Etat français (1.3), l'économie sociale et solidaire est pensée comme un vecteur de réalisation des ODD sans réellement prendre en compte la logique programmatique de l'Agenda 2030 et en particulier son caractère systémique et transformatif. Quant aux acteurs de l'ESS en France, ils ne semblent pas encore s'être approprié ce cadre pour penser et mettre en œuvre leurs actions (1.4).

1.1 - Les Objectifs de Développement Durable

Depuis sa création en 1945, une des principales priorités affichées de l'ONU a été d'améliorer le bien-être des peuples. A partir des années 90, les États Membres ont progressivement admis que le développement durable - un développement conciliant efficacité économique, justice sociale et protection de l'environnement - est « le meilleur moyen d'améliorer la vie des populations sur la terre » (site internet un.org).

L'Agenda 2030 concrétise cette reconnaissance du développement durable comme mode de développement à promouvoir pour accomplir les priorités de l'ONU. Alors que les programmes précédents n'assumaient pas pleinement cette reconnaissance du caractère systémique des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de la place centrale de la participation démocratique pour la mise en œuvre de ce mode de développement défini dès 1987 dans le rapport Brundland. En effet, jusqu'à l'adoption de l'Agenda 2030, les programmes environnementaux étaient plutôt portés par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et les enjeux sociaux et économiques par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) avec des conférences, déclarations et programmes distincts mais reliés.

Du côté des enjeux environnementaux, la Conférence de Rio en 1992 adopte la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, série de principes définissant les droits et les responsabilités des États ainsi que le programme « Action 21 », plan d'action mondial visant à promouvoir le développement durable pour le 21^{ème} siècle qui s'est décliné à toutes les échelles, y compris organisationnelle, sous forme d'Agenda 21 promu en France par le Comité 21. Le programme Action 21 sera évalué et actualisé en 2002 lors de la conférence Rio+10 à Johannesburg puis en 2012 lors de la conférence de Rio+20 tenue à Rio de Janeiro.



En parallèle, Le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu en 2000 à New York, s'est conclu par l'adoption par les 189 États membres de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ont été énoncés les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Figure 1 : Source : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

Ces déclarations et programmes portés par le PNUE et le PNUD sont reliés par certains objectifs. A titre d'exemple, l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le Développement porte sur l'environnement cependant les sous objectifs concernent uniquement l'accès à l'eau, à l'assainissement et la préservation des ressources naturelles de subsistance dans la logique de lutte contre la misère et la pauvreté portée par ce programme.

En proposant une intégration systémique des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et en affirmant que ces enjeux concernent tous les niveaux de territoires à la fois dans leurs politiques internes mais également dans leurs relations avec les autres territoires, les ODD constituent un programme très ambitieux qui unifie les différents programmes précédents : « Nous annonçons aujourd'hui 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles qui sont intégrés et indissociables. Jamais encore les dirigeants du monde ne s'étaient engagés à mettre en œuvre collectivement un programme d'action aussi vaste et universel » (Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, 2015, p6).

L'Agenda 2030 se caractérise également par une visée transformative affirmée. La résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'ONU, le 25 septembre 2015 s'intitule effectivement « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le chapitre « notre projet » (p 3 et 4 de la résolution, ONU 2015) affirme que ce projet est « extrêmement ambitieux et porteur de changement » en aspirant à « un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir. Un monde libéré de la peur et de la violence ».

Ce programme s'accompagne également d'un volet d'éducation en vue des objectifs de développement durable porté par l'UNESCO qui vise à créer une dynamique d'appropriation des ODD par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens : le « Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable ».

Figure 2 : Infographie de présentation des ODD :



Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Ce plan d'action mondial décliné aux différents échelons territoriaux concerne les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire à plus d'un titre. Cependant, entre un rôle revendiqué par certains réseaux au niveau international, une place affichée par la France dans son programme d'action et une appropriation très limitée, en France, par les acteurs sur le terrain, la question de la place effective de l'ESS dans la réalisation de cet Agenda 2030 en France reste encore en suspens.

1.2 – Un rôle revendiqué par les réseaux internationaux de l'ESS

Bien que de nombreuses initiatives de l'ESS en France et dans le monde développent leurs activités en lien avec les enjeux et thématiques abordés par les 169 cibles (alimentation, éducation, santé et bien-être, changement des modes de production et de consommation, changement climatique, citoyenneté, gestion durable des ressources, lutte contre les inégalités et la pauvreté, tourisme durable ...), la résolution de l'ONU n'y fait pas directement référence sauf en citant le rôle de la société civile dans l'objectif 17 qui vise à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

Seules les coopératives sont explicitement citées dans la partie concernant les moyens de mise en œuvre des ODD en reconnaissant « la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales » (paragraphe 67, p 31).

L' Alliance Coopérative Internationale s'est saisie de cette opportunité en se réunissant à Québec, en octobre 2016, à l'occasion du Sommet international des coopératives pour partager les initiatives des coopératives en vue d'atteindre les ODD et lancer *Coops pour 2030* (www.coopsfor2030.coop), « une plateforme en ligne destinée aux coopératives pour en savoir plus sur les ODD, inscrire leurs promesses en vue de contribuer à leur réalisation, et suivre les progrès réalisés » (Alliance Coopérative Internationale, 2017). Dans son rapport annuel, « Co/Ops pour 2030 - Un mouvement concrétisant le développement durable pour tous », l'Alliance Coopérative Internationale rappelle que « le mouvement coopératif et son milliard de membres ont été impliqués dans les efforts pour un développement durable avant même l'adoption du *Programme pour 2030* » mais concède aussi que la formulation des ODD peut être difficile à traduire dans l'activité quotidienne pour le coopérateur au niveau local. Elle propose ainsi une lecture des apports des coopératives aux 17 ODD en montrant que par leur diversité, les activités des coopératives dans le monde s'inscrivent dans la plupart des ODD et que les principes coopératifs³ renforcent la pertinence de la réponse coopérative à ces objectifs. Par exemple pour l'ODD 8 « travail décent et croissance » on peut y lire : « Les coopératives jouent un rôle significatif dans la création d'emplois et la génération de revenus, à la fois par le biais de l'emploi direct et par l'organisation des activités économiques autour des coopératives. L'Organisation internationale des coopératives de production industrielle, d'artisanat et de services (*International Organisation of Industrial, Artisanal and Service Producers' Co-operatives*, CICOPA) estime que les coopératives permettent à 272 millions de personnes de subvenir à leurs propres besoins dans le monde entier. C'est parce que les coopératives sont centrées sur les personnes, qu'elles sont également sources de travail décent. »

Le Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire⁴, quant à lui, déclare lors de l'Événement de haut niveau du 28 septembre 2015 à New-York juste après l'adoption de l'Agenda 2030, être « convaincus que l'Economie sociale et solidaire, dans la diversité des formes qu'elle revêt dans le monde, constitue l'un des vecteurs stratégiques de transformation pour la réalisation intégrée des nouveaux objectifs de développement durable (ODD) dans toutes leurs

³ Sept principes coopératifs édictés au niveau international par la déclaration de l'Alliance Coopérative Internationale, en 1995

⁴ Né en 2014 sous l'impulsion d'ESS Forum International (ESSFI), le Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire (GPIESS) est une plate-forme informelle de discussion et d'échanges de bonnes pratiques sur l'économie sociale et solidaire. Membres actuels : Colombie, Costa Rica, Equateur, France, Grèce, Luxembourg, Maroc - ESS Forum International (ESSFI), Alliance coopérative Internationale (ACI), Association Internationale de la Mutualité (AIM), Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), Forum Mondial de l'économie sociale (GSEF), Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS) et la Task force inter-agences de l'Organisation des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSS) composée de UN-RISD, ONU-SLNG, OIT, PNUD, UN-DESA, OCDE, CNUCED, CEPAL, FAO, OMS, PNUE, UNESCO, ONUDI, UNECE, ESCWA, UN-Habitat, ONU-femmes, PAM, TDR, ONUSIDA.

dimensions notamment au travers de son rôle en faveur de la création d'emplois décents, y compris des jeunes et des femmes, ainsi qu'à l'extension de la protection sociale, de son mode alternatif d'entreprendre - qui a su à la fois se développer, créer de l'emploi et se montrer plus résilient que d'autres modèles économiques-, et sa contribution à la réduction de l'empreinte écologique d'activités économiques ». Cette déclaration est un appel à des politiques publiques soutenant l'ESS en se basant sur l'affirmation que l'ESS est « un moyen de mise en oeuvre stratégique pour la réalisation des ODD ».

On trouve ainsi dans la déclaration du Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire de 2015, un tableau qui présente les contributions de l'ESS aux différents ODD en s'appuyant à la fois sur la diversité de ses activités et sur ses principes.

Figure 3 : Extrait du tableau p4 de dans la déclaration du Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire de septembre 2015 à New-York.

Production durable, consommation durable et changement climatique		
ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.2; 7.a	L'économie sociale et solidaire contribue à la production et à la consommation durables et aide à lutter contre le changement climatique (ODD 7, 12 et 13), en particulier par la prise en main des questions de l'économie circulaire (recyclage et réutilisation surtout), de la réduction du gaspillage et des pertes après récolte. L'économie sociale et solidaire est aussi cruciale en vue de la transformation des modes de consommation. Elle fait partie d'une évolution culturelle qui cherche à s'opposer au consumérisme et à la surconsommation, ainsi qu'au sacrifice de la durabilité environnementale au profit de la croissance économique.
ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables	12.2; 12.3; 12.5; 12.6; 12.8	
ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.1; 13.3	

En 2016, c'est au tour du Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire de faire une déclaration revendiquant un rôle décisif de l'ESS dans la réalisation des ODD. En s'appuyant sur des extraits de la résolution de l'ONU, les rédacteurs affirment que les principes de l'Agenda 2030, à savoir la nécessité de nouvelles stratégies de développement et de nouveaux modèles économiques dans une optique de durabilité et d'inclusion sociale et l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales, « se trouvent au coeur de ce qui est souvent appelé l'économie sociale et solidaire ». Cette déclaration met en avant l'ancrage territorial des initiatives et entreprises de l'ESS comme étant un facteur de réussite de la déclinaison locale des ODD.

Les réseaux internationaux de l'ESS considèrent donc que l'ESS peut contribuer à la réalisation des différents ODD et même que « l'Économie Sociale Solidaire donne un cadre de référence central pour la mise en oeuvre du développement durable, et joue un rôle pivot dans la conception de politiques publiques de développement économique en faveur du bien-être de chacun. » (Site du RIPESS⁵).

⁵ <http://www.ripess.org/axes-de-travail/odd-programme-2030/>

Cette idée d'un lien naturel entre ESS et développement durable, se retrouve aussi dans les rares écrits universitaires sur ESS et développement durable qui parlent de l'ESS comme « un cadre privilégié évident pour le développement durable » (Cretieneau, 2010) ou qui affirment que économie sociale et développement durable forment un couple qui va de soi (Toucas-Truyen, 2012).

La réfutation de la place dominante prise par l'économie, la référence à la définition substantive de l'économie, le choix d'un modèle de développement intégrant les préoccupations sociales et environnementales (Cretieneau, 2010), l'accent mis sur les pratiques de gouvernance démocratique, sur les pratiques de solidarité et sur la justice sociale (Ferreira, 2008), font que l'ESS, par la diversité de ses initiatives, peut apparaître comme un vecteur pour la mise en œuvre du développement durable (Cretieneau, 2010). Il n'est donc pas surprenant de trouver des références aux apports de l'ESS dans les rapports d'avancement faits par la France devant l'ONU pour rendre compte de sa contribution à la réalisation des ODD.

1.3 - L'ESS : une place affichée par la France dans son plan d'action

Les ODD ne sont pas juridiquement contraignants pour les États mais constituent une feuille de route commune de la transition vers un développement durable. Dans le cadre de l'Agenda 2030, chaque état est invité à définir sa propre feuille de route concernant les 17 ODD en veillant à leur intégration systémique tant sur le plan national que sur le plan de ses relations avec les autres états et de sa contribution à la feuille de route commune. Les états doivent réaliser des rapports nationaux d'avancement selon un calendrier défini par l'ONU. En France, le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) coordonnent et accompagnent la mise en place des ODD.

A la suite de la tenue de la Coop 21 à Paris en décembre 2015 et pour manifester « son engagement ancien et constant en faveur du développement durable », la France s'est portée candidate pour présenter sa démarche de mise en œuvre de « l'Agenda 2030 » dès le premier forum politique de haut niveau organisé depuis l'adoption de cet agenda, en juillet 2016 à New-York. Ce rapport a été nourri par des consultations de la société civile et notamment par des ateliers de lancement de la mise en œuvre nationale des Objectifs de Développement Durable ayant donné lieu à une publication en juin 2016 par les deux ministères en charge de ce dossier. Le rapport présenté volontairement par la France à l'ONU en juillet 2016, « dresse un premier état des lieux de la mise en œuvre en France de chacun des 17 objectifs de développement durable, en identifiant les principaux enjeux et défis, les orientations de l'action du gouvernement, ainsi que des bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises

en oeuvre, dans un esprit de partage d'expériences. » Après une présentation globale des défis que souhaite relever la France et des leviers dont elle dispose, ce rapport passe en revue les 17 ODD en pointant pour chacun des réalisations existantes tant publiques que privées.

Ce rapport fait plusieurs fois référence à l'ESS comme partie intégrante du plan d'action de la France pour la réalisation des ODD et les associations sont citées comme étant un des piliers du système de solidarité sociale national. L'ESS apparaît plus précisément :

- Dans l'ODD 1 qui vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et pour lequel la France a choisi d'ajouter la lutte contre la précarisation des enfants de moins de 18 ans. Il y est mentionné l'ESS comme atout pour faire face à cet objectif en rappelant son poids en emplois.
- Pour l'ODD 2 qui vise à assurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous et lutter contre toute forme de malnutrition, l'ESS est mentionnée au travers de son implication dans le déploiement de systèmes alimentaires territorialisés mais aussi dans l'aide alimentaire avec notamment les épiceries sociales et solidaires.
- L'ODD 6 qui propose d'encourager des pratiques de consommation responsable de l'eau et assurer un accès équitable souligne le rôle de nombreuses « associations qui oeuvrent pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des personnes n'ayant pas un accès physique à ces services (dans les territoires d'outre-mer, pour les sans-abris, les réfugiés etc.) ».
- Pour l'ODD 7, la France a choisi d'augmenter la part d'énergie renouvelable grâce à un cadre incitatif et financier stable. Le rapport met en avant les coopératives françaises qui proposent une énergie 100% renouvelable en circuit court par un approvisionnement direct auprès des producteurs.
- Dans la présentation de l'ODD 8 qui porte sur « travail décent et croissance économique », l'ESS est présentée comme un secteur d'avenir.
- Concernant l'ODD 12 qui porte sur le développement de mode de consommation et de production responsable, la France dans ce rapport se propose d'encourager à l'international « les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat social et à la mise en place de programmes d'économie solidaire par les entreprises ».
- L'ODD 17 fait référence aux moyens de mise en oeuvre - financiers ou non - nécessaires à la réalisation des 16 autres objectifs. Les partenariats et coopérations notamment entre la société civile et les pouvoirs publics sont présentés comme un de ces moyens.

Cette place revendiquée de l'ESS dans le rapport volontaire de la France aux Nations Unies en 2016 n'a cependant pas été réaffirmée aussi clairement dans le « Point d'étape de la France dans la mise en oeuvre des ODD à l'occasion du Forum politique de haut niveau à l'ONU en juillet 2017 ». Ce point d'étape portait, pour tous les pays, sur les ODD 1,2,3,5,9,14 et 17. Le terme « Economie sociale et solidaire » ni apparaît pas même si les associations y sont très souvent citées. Par ailleurs, la France y affirme que « la mise en oeuvre des ODD implique la mobilisation

de tous (associations, chercheur·euse·s, citoyen·ne·s, collectivités territoriales, entreprises, État, syndicats, etc.) dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat » qui n'est pas sans rappeler les pratiques revendiquées par l'ESS. De plus, les ODD en tant que volet programmatique du développement durable à l'horizon 2030 semblent, en France, encore mal appropriés par les acteurs.

1.4 – Les ODD, un cadre non ou mal appropriée par les acteurs de l'ESS en France.

Bien que les réseaux nationaux de l'ESS commencent à communiquer sur le rôle « naturel » de l'ESS dans la réalisation des ODD⁶ et sur les actions des réseaux internationaux de l'ESS, le rapport de juin 2017 du Comité 21 sur l'appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français révèle que la connaissance des ODD par l'ensemble des acteurs de la société et leur appropriation sont encore faibles, « imparfaites, sectorisées et lacunaires », « superficielles et livresques », en tout cas « relatives », « limitées » ou « insuffisantes ». Cette faible appropriation par les acteurs de terrain s'explique par le temps nécessaire à la diffusion de ce type de programme, mais aussi par la difficulté, pour les acteurs, à penser leurs actions avec une portée d'universalité et dans une approche systémique d'un grand nombre d'objectifs alors que les politiques publiques et les institutions leur demande un raisonnement et un fonctionnement en silos depuis des années.

Cette difficulté transparait dans les documents et déclarations des réseaux internationaux de l'ESS qui pointent les très nombreuses activités portées par des structures de l'ESS et entrant dans la réalisation des 169 cibles mais qui peinent à sortir de la logique des objectifs en silos alors que l'Agenda 2030 est avant tout un programme de mise en convergence et en synergie de ces objectifs.

L'autre écueil pour le positionnement de l'ESS vis-à-vis des ODD, serait de ne pas prendre pleinement en compte la visée transformative du programme d'action pour 2030. Il s'agit de « transformer notre monde » en s'appuyant sur « une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel, axés sur l'être humain et porteurs de changement ». Cette aspiration à la transformation sociale longuement détaillée dans le paragraphe intitulé « notre projet » se matérialise dans des cibles qui cherchent à agir sur les causes des phénomènes (pauvreté, inégalités, réchauffement climatique...) et pas uniquement sur leurs conséquences. Ce programme est transformateur et non pas réparateur. Or dans sa déclaration de 2016, le groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire présente l'ESS

⁶ <http://www.llelabo-ess.org/cop-22-convergences-devoile-100-solutions-pour-un-2337.html>
<http://fonda.asso.fr/Universite-de-prospective-Faire.html>

dans son ensemble par ses activités réparatrices et transformatives comme vecteur de réalisation des ODD.

Donc regarder uniquement l'apport de la diversité des structures et des activités de l'ESS à la réalisation des 17 ODD pris séparément ne correspond pas à la logique programmatique de l'Agenda 2030 et en particulier à son caractère systémique et à sa visée transformative. Sans remettre en cause cet apport de l'ESS et en nous appuyant sur le cadre transformatif et systémique proposé par l'Agenda 2030, nous proposons à la suite d'Anne-Marie Cretineau (2010) d'inverser le regard porté sur les liens entre ESS et développement durable pour considérer que c'est le développement durable et son expression programmatique au travers des ODD qui offre un cadre d'action et d'analyse aux initiatives de l'ESS. Compte tenu de la place centrale donnée aux partenariats dans les ODD au travers notamment du 17^{ième} objectif, nous focalisons notre analyse sur les dynamiques multi-partenariales de l'ESS de type PTCE.

II - Les ODD comme cadre d'action et d'analyse des initiatives et dynamiques multi-acteurs de l'ESS

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ont été imaginés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire comme des outils du développement durable. Mais bien que la loi de 2014 sur les entreprises de l'ESS leur assigne une finalité de développement local durable, cette dimension n'a, pour l'instant, pas été réellement prise en compte dans les relations entre l'état et les PTCE (2.1). En considérant que l'état français s'est engagé dans la réalisation du cadre programmatique des ODD, le temps est peut-être venu de lever ce flou concernant la finalité des PTCE en considérant que le système des ODD offre un cadre pour penser l'action dans les initiatives multi-partenariales de l'ESS et se faisant accroître leur rôle dans la réalisation de l'Agenda 2030 (2.2). Nous nous appuyerons sur le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) basé à Grasse pour illustrer notre réflexion (2.3).

2.1 – PTCE et développement durable, un flou persistant

L'idée de Pôle, pour créer des synergies entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et ainsi accroître leur visibilité mais également leur pouvoir de transformation de la société, n'est pas nouvelle. Dès 1995, sur proposition du REAS (Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire), plusieurs collectivités ont soutenu l'émergence de tels pôles conçus comme des espaces d'expérimentation citoyenne dans une démarche de développement territorial participatif. Les Etats Généraux de l'ESS en 2011 ont formalisé le concept de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE). Une démarche partenariale animée par le Labo de l'ESS regroupe alors le RTES (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire), le réseau du COORACE (Insertion par l'Activité Economique), le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie

Sociale et Solidaire (CNCRESS), et le MES (Mouvement pour l'Economie Solidaire) pour poser les bases de ce nouveau concept. Une première définition proposée par Laurent Fraisse et validée collectivement définit les PTCE comme « un regroupement sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire, associés à des PME socialement responsable, des collectivités territoriales, des centres de recherche et des organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets socio-économiques innovants de développement local durable ».

Les PTCE sont donc imaginés comme des outils du développement local durable. Ils seront très rapidement inscrits à l'agenda politique avec un premier appel à projets interministériel lancé dès 2013 sur la base de cette définition du Labo de l'ESS. Ce premier Appel à Projet insiste fortement sur la finalité de développement local durable : « Une des priorités de l'action de l'Etat est de mettre tous les territoires en capacité de s'engager dans une dynamique de développement équilibré. Les composantes de cette dynamique s'appuient sur :

- un développement économique créateur d'activités et d'emplois au bénéfice du territoire ;
- un développement social permettant l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de la solidarité ;

- un développement environnemental soucieux des ressources et biens communs du territoire ».

Cependant parmi les Ministères participants à cet Appel à Projet (Ministère de l'égalité des territoires et du logement - Ministère délégué à la ville - Ministère de l'économie et des finances - Ministère délégué chargé de l'ESS et de la consommation - Ministère du redressement productif) ne figure pas le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

La phase d'institutionnalisation des PTCE passe par leur inscription dans l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire. La loi définit les Pôle Territoriaux de Coopération Economique comme « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ». Les glissements entre la définition issue de la dynamique collective des réseaux de l'ESS et celle de la loi sont significatifs et relevés, voire dénoncés, par les acteurs de l'ESS (FRAISSE L, 2015) :

- On passe d'une définition mettant l'accent sur la pluralité des coopérations y compris avec des initiatives citoyennes, à une définition ciblant les coopérations entre entreprise de l'ESS et hors ESS.

- On note aussi l'introduction d'une sorte de hiérarchie dans les parties-prenantes donnant la primauté à l'économie : les collectivités locales, organismes de formation ou de recherche deviennent des parties-prenantes secondaires.
- La finalité de développement local durable est également minimisée puisqu'on passe de l'idée de « stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets socio-économiques innovants de développement local durable » à « stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».
- On peut enfin remarquer la disparition de la référence à des entreprises socialement responsables.

Le deuxième appel à projet interministériel de 2015 se base logiquement sur la définition de la loi et concrétise ce glissement vers une logique de rationalité économique marchande qui éloigne les PTCE de leur potentiel d'alternative à la vision néolibérale dominante de l'économie (MATRAY M et POISAT J, 2014), mais également de leur finalité de développement local durable. Les critères de sélection des projets donnés dans le cahier des charges de cet appel à projet en sont assez révélateurs puisque le terme même de développement local durable y est absent :

- « - des projets qui permettent le développement d'activités socio-économiques au sein des structures existantes et/ou par la création de nouvelles structures. Seront privilégiés des projets démontrant leur impact direct sur le développement économique de leurs membres ;
- des projets dans lesquels la coopération inter-entreprises tend vers une offre de services mutualisés ou intégrés dans une chaîne de valeur;
- des projets dont le modèle économique assure un fort autofinancement au cours de la 3^e année;
- des projets ayant un impact positif sur leurs territoires, en particulier lorsqu'il s'agit de territoires fragiles;
- des projets innovants, socialement ou technologiquement, et tout particulièrement dans les domaines soutenus par les politiques publiques des membres du comité de pilotage national »

Ce 2^{ième} appel à projet regroupait le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique ; le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; le ministère de l'agriculture ; le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; le secrétariat d'état chargé de la politique de la ville ; le secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ; le ministère des outre-mer. Mais une nouvelle fois le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en était absent.

L'affirmation dans la loi de la finalité de développement durable des PTCE n'a donc pour l'instant pas été suivie d'une réelle prise en compte de sa mise en œuvre dans les relations entre l'état et les PTCE.

Au regard de la place que la France affiche vouloir accorder à l'ESS dans la réalisation des ODD nous proposons de suivre la proposition faite dans le rapport sur les ateliers de lancement de la mise en oeuvre nationale des Objectifs de développement durable publié en juin 2016, et de considérer les ODD comme « un outil de mobilisation, un accélérateur d'action » permettant de donner un cadre à « des dynamiques multi-acteurs » de type PTCE. Et ce d'autant plus que ce rapport souligne que « la mise en oeuvre des objectifs de développement durable nécessite également un changement des modèles économiques et financiers au moyen de plusieurs leviers » dont le développement de l'économie sociale et solidaire, l'innovation et la recherche et le développement.

2.2 – ODD et PTCE : des liens à approfondir

Le développement durable est un cadre de pensée qui réencastre la recherche de l'efficacité économique et de la justice sociale dans la prise en compte multiniveaux (du local au global) de la complexité des systèmes socio-écologiques. Il propose un cadre d'action qui allie un principe de solidarité intra et inter générationnelle, un principe de responsabilité *ex ante* englobant la nature et un principe de participation des populations aux délibérations sur les questions qui peuvent les toucher. Ce cadre de pensée et d'action conjoints recouvre, mais aussi déborde, celui de l'ESS, à condition de ne pas réduire le développement durable à une approche environnementaliste ou de verdissement de la croissance comme cela est fréquemment le cas en France et plus largement en Europe.

Comme nous l'avons souligné, les ODD se rapprochent, davantage que les programmes d'action précédents de l'ONU, d'une expression programmatique du concept de développement durable par le caractère indissociablement lié des 17 ODD et par le fait que l'Agenda 2030 ne fait pas de distinction entre des objectifs sociaux, économiques, environnementaux ou de gouvernance mais intègre plus ou moins ces différentes dimensions à chacun des ODD.

Par cette approche large et systémique du développement durable mais également grâce à la reconnaissance du rôle des échelons infrarégionaux et de l'interdépendance des territoires à toutes les échelles, les ODD constituent un cadre renouvelé pour concevoir et réfléchir les initiatives d'ESS et leur mise en lien au travers notamment des dynamiques de type PTCE. Et ce d'autant plus que dans la résolution de l'ONU, l'objectif 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser » fait une place particulière aux partenariats multipartites comme moyens pour la réalisation des 16 autres ODD. Il s'agit de mobiliser des partenariats multipartites pour partager des savoirs, des connaissances

spécialisées, des technologies et des ressources mais aussi d'encourager et de promouvoir les partenariats public-société civile.

En France, les Pôles Territoriaux de Coopération Economiques sont des dynamiques multipartites et des exemples de partenariats (voir de co-production) public– société civile, auxquels la loi a justement assigné pour finalité de développer des projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. Les PTCE peuvent donc être vu comme un moyen pour la réalisation des 16 autres ODD à condition de prendre toute la mesure de la logique systémique et de la visée transformative de l'Agenda 2030.

L'Agenda 2030 est, en effet, animé d'une ambition forte de changement social qui s'affirme dès le titre de la résolution : « Transformer notre monde » et s'explique dans le paragraphe de la résolution décrivant l'aspiration sociale ou le futur souhaitable du projet « extrêmement ambitieux et porteur de changement » (ONU, 2015, p 3-4). Cette aspiration sociale à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, du besoin, de la peur et de la violence où chacun puisse s'épanouir et jouir d'un accès équitable à une éducation de qualité, à la protection sociale, à l'eau potable ou à une alimentation saine et nutritive, à un emploi décent et où le bien-être social serait assuré... n'est pas sans lien avec la visée transformative de certaines initiatives d'économie sociale et solidaire (ESS). Pour les PTCE, adopter les ODD comme cadre de pensée et d'action est donc également un moyen pour affirmer et revendiquer leur volonté de s'inscrire dans le volet transformatif de l'ESS.

Par leur visée transformative, les ODD offrent donc également un cadre pour orienter la « stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement »⁷ des PTCE vers une approche institutionnaliste ou socio-territoriale de l'innovation sociale puisque c'est précisément ce potentiel transformatif qui fonde l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale quand elle est définie comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Bouchard M., 2015).

Mais il faut pour cela que les PTCE et leurs membres réfléchissent, conçoivent et mettent en œuvre leurs activités en prenant les ODD comme cadre programmatique. En effet, pour les initiatives et entreprises de l'ESS, il ne suffit pas de développer des activités sur les thèmes des ODD ni même de déployer une manière de faire ou une gouvernance en rapport avec certaines cibles (égalité homme/femme (ODD 5), participation et pratiques démocratiques (ODD 16) ...) pour revendiquer un rôle pivot dans la réalisation de ce programme d'action. Pour cela il faudrait

⁷ Extrait de l'article 9 de la loi de 2014 définissant les PTCE

que les initiatives et dynamiques collectives de l'ESS prennent en compte l'ensemble des ODD aux différentes échelles territoriales et de manière systémique dans leurs manières de concevoir leurs activités et dans leur mise en œuvre.

Cela ne signifie pas qu'une initiative d'ESS doive concevoir ses activités en intégrant de manière opérationnelle tous les ODD mais qu'elle questionne ses activités au regard des enjeux portés par l'ensemble des ODD de façon à repenser ses activités par rapport à ce cadre programmatique.

Ce cadre réflexif peut en effet l'amener à voir différemment ce qu'elle propose déjà, à étendre ses activités ou modifier ses pratiques pour prendre en compte davantage d'ODD mais aussi à rechercher des partenariats et coopérations avec d'autres structures pour, ensemble, gagner en cohérence et en pertinence au regard du développement durable. C'est par ce processus de prise en compte du caractère systémique des ODD que les PTCE pourront effectivement contribuer à la réalisation des ODD et ainsi assumer pleinement leur finalité de développement durable.

Nous allons nous appuyer sur le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'innovation Sociale) pour illustrer cette proposition. Dans la plupart des PTCE, les études de caractérisation des PTCE (Fraise, Gianfaldoni, Matray et Poisat, Masure) souligne la présence d'un ou plusieurs leaders influençant fortement la structuration du projet. Dans le cas de TETRIS, ce rôle leader est joué par l'association évaléco qui se définit comme une association d'éducation populaire au développement durable et d'économie solidaire. En apportant à la dynamique collective une vision du développement durable basée sur l'approche par les capacités, évaléco a rendu possible l'encastrement d'une approche systémique du développement durable au sein du PTCE porté par la SCIC TETRIS avant même que l'ONU adopte l'Agenda 2030.

2.3 - Les ODD comme cadre de réflexion et d'action pour les initiatives de l'ESS – l'exemple du PTCE TETRIS

Le PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) est issu de la politique de développement de l'ESS portée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse avec le soutien de la Région PACA qui a permis l'interconnaissance des acteurs sur son territoire, l'émergence (de 2013 à 2015) d'un collectif et la co-construction de l'aspiration sociale et du projet de ce collectif d'acteurs. Ce projet s'incarne, depuis 2015, dans une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui regroupe, à ce jour, 42 sociétaires autour de la finalité de contribuer à la transition écologique des territoires : 12 structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, SCIC), la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 29 personnes physiques (des habitants, des chercheurs et 2 élus en leur nom propre). La SCIC TETRIS porte le Pôle Territorial de Coopération Economique éponyme qui fédère plus largement

des acteurs de l'ESS et des entreprises (y compris extérieures au territoire) pour développer des activités socio-économiques propices au développement local durable.

Le projet de TETRIS est explicitement de développer un entrepreneuriat de territoire (multi-partenarial) combinant la recherche de l'efficacité économique, de la justice sociale et de la préservation de l'environnement. Pour ce faire, TETRIS s'appuie sur :

- les activités des sociétaires de la SCIC regroupés sur un site mutualisé à Grasse (06) : activités de recyclage, épicerie coopérative, Repair Café, atelier vélo, vélo école, reconditionnement de D3E, maraichage bio, café inter-associatif, jardin collectif, activités de solidarité et de coopération internationale...
- la diversité des statuts juridiques de ses membres : associations, chantiers d'insertion, entreprise adaptée, entreprise d'insertion, SCIC, SAS, collectivité locale (EPCI) et personnes physiques (bénévoles et chercheurs)
- un centre de Recherche appliquée et Développement qui sert d'interface entre le territoire, les acteurs et des chercheurs (25 chercheurs impliqués de 12 universités ou organismes de recherche différents).
- un incubateur/générateur de projets d'entrepreneuriat collectifs reconnu « Pôle d'expertise » par la Caisse des dépôts et Consignation.
- un centre de ressources numériques labellisé Living Paca Lab composé d'un fabLab, d'un infoLab et d'un espace de médiation numérique.
- des locaux mutualisés à proximité de la gare de Grasse comprenant un espace de coworking et de test d'activité.
- un important réseau de partenariats tant locaux que nationaux.

En se référant aux différentes typologies proposées pour caractériser les PTCE (MATRAY M et POISAT J., 2015), le PTCE TETRIS peut être défini comme étant :

- un PTCE de territoire répondant à une logique de complémentarité territoriale horizontale puisqu'il ne repose pas sur la structuration d'une filière mais regroupe des acteurs divers autour d'une aspiration sociale pour leur territoire.
- un PTCE se rapprochant de l'idéal-type « PTCE social » puisqu'il rejoint la vision politique alternative de l'économie solidaire et s'inscrit dans une logique de réponse citoyenne aux besoins sociaux du territoire tout en affirmant que son utilité sociale justifie un modèle économique hybride à long terme.

Au sein du PTCE TETRIS, l'association évaléco, qui développe depuis 2008 une méthodologie participative de diagnostic des pratiques effectives de développement durable et d'accompagnement à la transition écologique basée sur l'approche d'A Sen (par les capacités) du développement durable, a apporté, par son rôle de leader, cette réflexion systémique dans la manière de penser et concevoir les projets. Par le biais d'évaléco, les ODD, dès leur adoption par

l'ONU, ont donc servi de cadre de réflexion et d'action pour les initiatives et projets développés et accompagnés par TETRIS.

Pour illustrer la manière dont aujourd'hui TETRIS (en s'appuyant sur évaléco) amène ses membres à questionner leurs activités au regard des enjeux portés par l'ensemble des ODD, nous pouvons prendre l'exemple de l'évolution de l'association CHOISIR, sociétaire de la SCIC TETRIS et bénéficiaire de l'incubateur de projets.

En 2015, CHOISIR porte un projet d'atelier vélo participatif et ses bénévoles expriment une aspiration que l'on peut rapprocher des objectifs 13 « prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » et 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » de l'Agenda 2030.

Mais par leur inclusion dans TETRIS, les animateurs de l'atelier vélo ont pu élargir la représentation de cette activité en y incluant un agir concernant l'objectif 12 « établir des modes de consommation et de production durables » puisque cet objectif comprend une cible qui concerne « la réduction des déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ». Le reconditionnement de vélo et les partenariats tissés au sein du PTCE avec des structures d'aide aux plus démunis et aux migrants permettent également à CHOISIR de s'inscrire dans l'ODD 1 « Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes » et l'ODD 10 « réduire les inégalités » par des dons de vélos.

CHOISIR a aussi cherché à élargir son action pour y intégrer l'ODD 4 « Assurer à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » en développant une vélo-école. La prise en compte de l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles », alimente la réflexion sur les modalités de mise en œuvre.

L'ODD 8 sur l'emploi décent pour tous est abordé de deux façons :

- Une activité d'insertion (en projet) permise par le développement d'un partenariat avec les déchèteries pour la récupération de vélos et une recherche-développement portée par le fablab de TETRIS pour permettre le reconditionnement de ces vélos en vélos à assistance électrique (ODD 9 sur l'innovation durable).
- Une coopération avec un chantier d'insertion membre du PTCE pour lever des freins d'accès à l'emploi par la mise à disposition de vélos à assistance électrique et leur entretien par CHOISIR ainsi que par la conception d'un programme pédagogique spécifique dans le cadre de la vélo école pour que ces vélos soient réellement accessibles aux personnes en insertion.

Le fait qu'une partie des bénévoles de CHOISIR porte une activité de co-construction des politiques publiques locales pour faciliter l'usage du vélo au quotidien intègre l'ODD 11 (« faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») dans les activités de CHOISIR et renforce la cohérence de l'ensemble.

Enfin, CHOISIR en faisant le choix des coopérations et des partenariats au niveau local mais aussi par son inscription dans différents réseaux (Heureux Cyclage, FUB...) contribue à l'ODD 17 et à la prise en compte des différentes échelles dans son action.

Au total, CHOISIR intègre aujourd'hui 11 des 17 ODD directement dans ses activités et est également amené, par son inclusion dans TETRIS, à tenir compte des autres ODD dans ses réflexions. En ce sens, Choisir en tant qu'initiative de l'ESS ancrée localement à augmenter sa contribution à la réalisation des ODD en tant que programme systémique d'action pour un mode de développement durable.

Au sein du PTCE TETRIS, le cadre réflexif basé sur une approche systémique du développement durable a permis à l'association CHOISIR de voir différemment ce qu'elle proposait déjà, d'étendre ses activités et de modifier ses pratiques pour prendre en compte davantage d'ODD mais aussi de rechercher des partenariats et coopérations avec d'autres structures pour, ensemble, gagner en cohérence et en pertinence au regard du développement durable. En prenant conscience de la diversité des objectifs pouvant expliquer la participation à un atelier vélo et en décidant collectivement d'assumer ces différents objectifs, l'activité de l'association CHOISIR s'est également ouverte à de nouvelles personnes ce qui renforce son modèle économique.

L'exemple de CHOISIR nous permet de voir pourquoi l'ODD 17, qui porte sur les partenariats, est considéré comme un moyen de mise en œuvre des 16 autres objectifs : sans son inclusion dans la dynamique du PTCE TETRIS et sans les coopérations et partenariats que cette inclusion a facilités, CHOISIR n'aurait certainement pas pu développer en moins de 3 ans une telle cohérence de ses activités au regard du développement durable. Cette évolution de l'association CHOISIR a également permis, en miroir, des évolutions dans la prise en compte des ODD, dans les activités d'autres membres (chantier d'insertion, Repair Café, FabLab) et pour la SCIC elle-même.

Cet exemple illustratif nous amène à approfondir encore les liens entre dynamiques collectives de l'ESS de type PTCE et ODD en formulant l'hypothèse que le système des ODD peut servir de cadre opérationnel pour qualifier le mode de développement dont seraient porteurs les PTCE. Nous proposons donc dans la troisième et dernière partie de cet article de s'appuyer sur l'Agenda 2030 pour caractériser le mode de développement porté par le PTCE TETRIS.

III – Les ODD comme cadre d’analyse du mode de développement porté par le PTCE TETRIS

En commençant par mettre en évidence, dans une logique systémique, les liens entre les activités des membres et de la Société Coopérative d’Intérêt Collectif porteuse du PTCE TETRIS (3.1) puis en proposant de considérer que le mode de développement dont devrait être porteur les PTCE se caractérise par la mise en œuvre, à des échelles plurielles, et par des partenariats et des coopérations multipartites, de tous les croisements possibles entre tous les ODD (3.2), nous tenterons de qualifier le mode de développement porté par le PTCE TETRIS (3.3).

3.1 - Les activités de TETRIS et de ses membres dans leur mise en lien des ODD

Le projet de TETRIS, tant dans sa structuration que dans son fonctionnement et dans ses activités, a été pensé en croisant le cadre de l’économie solidaire, celui de l’innovation sociale socio-territoriale et celui d’une approche systémique du développement durable. L’association évaléco y apporte sa méthodologie de mise en cohérence des agirs et des pratiques autour des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et démocratiques du développement durable. Tandis que la rencontre d’évaléco (dès 2012) avec l’Institut Godin et les échanges permanents depuis ont apportés la réflexion et les outils sur les pratiques solidaires et l’innovation sociale. Le cadre des ODD, qui propose de rechercher un mode de développement qui met en synergie justice sociale, efficacité économique et responsabilité environnementale, est donc déjà présent dans le projet de TETRIS, et ce, dès son idéation.

A l’image de l’exemple détaillé ci-dessus concernant l’association CHOISIR, toutes les activités de la SCIC sont pensées et construites en cherchant à lier le maximum d’ODD. Le rôle des fonctions supports de la SCIC (poste de facilitateur des coopération, d’animateur d’économie circulaire territoriale, d’animateur de l’incubateur/générateur de projets, de fab manager, de communication) et du centre de recherche appliquée est de favoriser l’appropriation par tous (structures, salariés, bénévoles, élus, techniciens, habitants...) de ce mode de pensée et d’agir systémique.

Le tableau suivant présente ainsi, de manière non exhaustive, les activités de TETRIS et de ses membres dans leur mise en lien des ODD. Pour chacun des ODD, nous avons listé et décrit brièvement les activités de TETRIS et de ses membres ciblant expressément cet ODD puis reporté dans une dernière colonne, les autres ODD auxquels l’activité se réfère dans les intentions des acteurs qui le porte. L’ODD 17 qui porte sur les partenariats étant structurant à l’ensemble des activités.

Figure 4 - les activités de TETRIS et de ses membres dans leur mise en lien des ODD.

ODD	TETRIS et ses membres	Liens avec autres ODD
17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs	Par son statut juridique de SCIC, TETRIS affirme sa volonté d’agir par le multi-sociétariat. Les sociétaires de TETRIS sont des associations, des entreprises coopératives, une collectivité locale, des habitants, des chercheurs, des salariés de TETRIS et de ses structures membres. TETRIS développe et s’appuie sur un important réseau de partenaires tant publics que privés et expérimente une nouvelle place de la recherche au sein d’une dynamique collective ayant pour finalité la transition écologique territoriale.	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
1 – Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde Dont cible 1.4 : accès équitable aux ressources	- pérennisation et création d’emplois au sein de TETRIS et de ses membres par la mutualisation des moyens et le développement de nouvelles activités	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- activités de reconditionnement (vélos, ordinateurs, vêtements) permettant des dons et des ventes à petits prix voire à prix libre.	- 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources 10 - inégalités - 12.4 – gestion des déchets
	- activités de médiation permettant l’accès aux ressources numériques	- 5 : égalité des sexes -10 inégalité et intégration
	- activités d’insertion et d’entreprise adaptée de TETRIS et de ses membres	- 8.3 – emplois - 8.5 – emplois pour personnes en situation de handicap - 10 : inégalités et intégration
	- lieu ouvert à tous (accueil en journée de personnes hébergées au foyer d’accueil de nuit)	- 3 : bien être - 10 : intégration
	- activités de solidarité internationale de ses membres (Fleurs de Batié, Cidi Solidarités)	- 4 : éducation pour toutes et tous - 6 : accès à l’eau
	- projets autour de l’accès à une alimentation saine et de réemploi des invendus bio.	- 2.1 : alimentation saine, nutritive et suffisante - 4 : éducation - 10 : inégalités
2 – Eliminer la faim , assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l’agriculture durable	- épicerie coopérative avec approvisionnement local et bio – association Coop le Meute.	- 4 : éducation à des modes de vie durables - 12 : consommation et production responsable

Dont cible 2.1 : alimentation saine , nutritive et suffisante	- action incroyables comestibles dans l'espace public et ateliers cultiver en ville (évaléco)	- 4 : éducation à des modes de vie durables - 12 : consommation et production responsable
	- activités de maraichage bio des Jardins des Vallées de la Siagne (sociétaire – chantier d'insertion). Action de paniers solidaires (de légumes et fruits bio) pour les plus démunis	- 4 : éducation à des modes de vie durables - 8.3 – emplois - 10 : inégalités et intégration - 12 : consommation et production responsable
	- SoBee : projet de lutte contre le frelon asiatique par le développement d'outils numériques	- 15 : biodiversité
	- café inter-associatif (Comm'Un Café) et les activités d'éducation populaire à l'alimentation portées par évaléco.	- 3 : bien-être - 4 : éducation à des modes de vie durables - 10 : intégration - 12 : consommation et production responsable
	- projets autour de l'accès à une alimentation saine et de réemploi des invendus bio.	- 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes - 4 : éducation - 10 : inégalités - 12 : consommation et production responsable
	- partenariat avec l'antenne locale de Terre de Liens	- 17 : partenariats
3 – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge Dont cible 3.9 sur la réduction des pollutions	- projet Zones Blanches visant à protéger des espaces de non couverture en ondes électromagnétiques et y développer un tourisme durable de déconnexion.	- 8.3 – emplois - 11 : villes durables - 12 : consommation et production responsable
	- activités de traitements des déchets dont sa ligne de recyclage écologique des cartouches de toners.	- 8.3 – emplois - 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources - 9 : industrialisation durable - 12 : consommation et production responsable
	- Convivialité et prise en compte du bien-être dans l'ensemble des activités et en particulier du bien-être au travail.	- 8 : emplois décents
	- café inter-associatif (Comm'Un Café) et les activités d'éducation populaire portées par évaléco.	- 2 : alimentation saine - 4 : éducation à des modes de vie durables

		- 10 : intégration - 12 : consommation et production responsable
<p>4 – Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>Dont 4.4 : compétences à l'entrepreneuriat et 4.7 : Education en faveur du développement et des modes de vie durables</p>	- toutes les activités d'éducation populaire tout au long de la vie (vélo école, atelier vélo, jardins, numérique, fablab, couture, alimentation, lombricompostage...)	- 1 : accès aux ressources - 2 : alimentation saine - 3 : bien-être et santé - 10 : intégration - 12 : consommation et production responsable - 13 : changement climatique
	- activité de co-construction de référentiels de formation professionnels incluant le DD de manière transversale : IRFEDD (SCIC)	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- activités d'accompagnement des établissements scolaires dans une démarche globale de développement durable (évaléco)	- 17 : partenariats
	- incubateur/générateur de projets collectifs : acquisition de compétences à l'entrepreneuriat collectif	- 1 : accès aux ressources
	- formations au développement durable, au numérique, aux coopérations, à l'innovation sociale... (évaléco et TETRIS)	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- accueil de jeunes volontaires en services civiques (25 par an)	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- TETRIS est lieu ressource de la plateforme départementale de lutte contre le décrochage scolaire – accueil de jeunes décrocheurs	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- Partenariats avec des structures d'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap sensoriels et cognitifs – activités sur le site de TETRIS	- 3 : bien-être - 10 : intégration
	- Expérimentation d'un parcours de création d'activité au sein d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi pour des personnes en insertion et/ou en situation de handicap.	- 8.3 – emplois - 8.5 – emplois pour personnes en situation de handicap - 10 : intégration
	- activités de solidarité internationale de ses membres (Fleurs de Batié, Cidi Solidarités)	- 1 : pauvreté - 5 : égalité des sexes
- Production d'outils d'analyse et d'accompagnement facilitant l'appropriation par les acteurs de TETRIS du cadre conceptuel (transfert) : sur l'innovation sociale, le développement durable, les communs...	- 8 : promouvoir une croissance partagée et durable - 9 : Innovation	

		- 12 : Mode de production et de consommation
5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles Dont 5 b : utilisation du numérique pour favoriser l'autonomisation des femmes	- activités de solidarité internationale de ses membres (Fleurs de Batié, Cidi Solidarités)	- 1 : pauvreté - 4 : éducation - 6 : accès à l'eau
	- activités de médiation permettant l'accès aux ressources numériques	- 1 : accès aux ressources - 4 : éducation - 8 : emploi - 10 : intégration
	- fonctionnement coopératif et recherche de la parité : co-gérance paritaire de la SCIC	- 17 : coopérations
6 – Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable Dont 6.3 : réduction des pollutions ; 6.4 : utilisation plus efficace des ressources en eau	- activités de solidarité internationale de ses membres (Fleurs de Batié, Cidi Solidarités)	- 1 : pauvreté
	- projet autour de l'internet des objets permettant une meilleure gestion de l'arrosage des cultures	- 2 : agriculture durable
	- projet de collecte en diffus des huiles alimentaires usagées (éviter leur déversement dans les systèmes d'assainissement)	- 3 : santé- réduire les pollutions - 7 : énergies propres - 12 : consommation et production responsable
7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable Dont 7.2 : énergies renouvelables et 7.3 efficacité énergétique	- prototypage de solutions low tech	- 4 : éducation
	- Partenariat avec PEP2A : coopérative de production d'énergie solaire citoyenne (SCIC)	- 17 : partenariats
8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous Dont 8.3 : création d' emplois et entrepreneuriat ; 8.4 : dissocier croissance et utilisation des ressources ; 8.5 : emploi des personnes en situation de handicap ; 8.9 : tourisme durable et 8.b : emploi des jeunes	- pérennisation et création d'emplois au sein de TETRIS et de ses membres par la mutualisation des moyens et le développement de nouvelles activités	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- activités de reconditionnement (vélos, ordinateurs, vêtements) permettant des dons et des ventes à petits prix voire à prix libre.	- 1 : accès aux ressources - 10 : inégalités - 12.4 – gestion des déchets
	- activités d'insertion et d'entreprise adaptée de TETRIS et de ses membres (la Drisse, Jardins de la vallée de la Siagne, Defie)	- 1 : pauvreté - 2 : agriculture durable - 10 : intégration - 12.4 : gestion des déchets
	- projet Zones Blanches visant à protéger des espaces de non couverture en ondes électromagnétiques et y développer un tourisme durable de déconnexion.	- 3 : santé et bien-être - 12 : consommation et production responsable
	- prise en compte du bien-être dans l'ensemble des activités et en particulier du bien-être au travail.	- 3 : santé et bien-être

	- Expérimentation d'un parcours de création d'activité au sein d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi pour des personnes en insertion et/ou en situation de handicap.	- 4 : éducation - 10 : intégration
	- accueil de jeunes volontaires en services civiques (25 par an) – accès à l'emploi facilité	- 4 : éducation - 10 : intégration
	- projet Multi'Pass visant le développement d'emplois en quartier prioritaire de la ville par le développement d'une plateforme multiservices adressant la gestion des déchets et les déplacements. Utilisation de moyens de mobilités douces	- 1 : pauvreté - 3 : santé et bien-être - 4 : éducation - 5 : égalité des sexes - 10 : inégalités - 11 : villes durables - 12.4 : gestion des déchets - 13 : changement climatique
	- Production d'outils d'analyse et d'accompagnement facilitant l'appropriation par les acteurs de TETRIS du cadre conceptuel (transfert) : sur l'innovation sociale, le développement durable, les communs...	- 4 : éducation - 9 : Innovation - 12 : Mode de production et de consommation
9 – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	- activités de traitements des déchets dont la ligne de recyclage écologique des cartouches de toners.	- 8.3 – emplois - 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources - 11 : ville durable - 12 : consommation et production responsable
	- Réflexions sur les finances solidaires de territoire – faciliter l'accès au financement pour les TPE et projets de transition. Dont projet de monnaie locale complémentaire portée par l'association APESE	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- Centre de R&D territoriale intégré à TETRIS : projets de R&D sur la gestion des déchets, le reconditionnement, les nouvelles formes d'activités et d'emploi, les déplacements, les objets connectés au service de la transition...	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- démarche d'innovation sociale socio-territoriale sur tous les projets développés par TETRIS et formation à l'innovation sociale	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- Production d'outils d'analyse et d'accompagnement facilitant l'appropriation par les acteurs de TETRIS du cadre conceptuel (transfert) : sur l'innovation sociale, le développement durable, les communs...	- 4 : éducation - 8 : promouvoir une croissance partagée et durable - 12 : Mode de production et de consommation

<p>10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre Dont 10.2 : autonomiser les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique</p>	- pérennisation et création d'emplois au sein de TETRIS et de ses membres par la mutualisation des moyens et le développement de nouvelles activités	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- activités de reconditionnement (vélos, ordinateurs, vêtements) permettant des dons et des ventes à petits prix voire à prix libre.	- 1 : accès aux ressources - 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources - 12.4 – gestion des déchets
	- activités de médiation permettant l'accès aux ressources numériques dont activités autour des civi tech.	- 4 : éducation - 5 : égalité des sexes
	- activités d'insertion et d'entreprise adaptée de TETRIS et de ses membres	- 8.3 – emplois - 8.5 – emplois pour personnes en situation de handicap
	- lieu ouvert à tous (accueil en journée de personnes hébergées au foyer d'accueil de nuit) – partenariat avec la Fondation Acte pour l'intégration des demandeurs d'asile	- 3 : bien être
	- Partenariats avec des structures d'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap sensoriels et cognitifs – activités sur le site de TETRIS	- 3 : bien-être - 4 : éducation
	- activités de solidarité internationale de ses membres (Fleurs de Batié, Cidi Solidarités)	- 1 : pauvreté - 4 : éducation - 6 : accès à l'eau
<p>11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables Dont cible 11.2 : transports ; 11.6 : qualité de l'air et gestion des déchets ; 11.a : lien urbain – rural</p>	- activités autour des mobilités douces : vélo-école et co-production des politiques publiques de déplacement à vélo ; cartographie participative des sentiers ; utilisation de moyens de mobilité douce dans le projet Multi'pass...	- 4 : éducation - 10 : inégalités - 13 : réchauffement climatique
	- projet Multi'Pass visant le développement d'emplois en quartier prioritaire de la ville par le développement d'une plateforme multiservices adressant la gestion des déchets et les déplacements. Utilisation de moyens de mobilités douces	- 1 : pauvreté - 3 : santé et bien-être - 4 : éducation - 5 : égalité des sexes - 8 : emploi - 12.4 : gestion des déchets - 13 : changement climatique
	- projet Zones Blanches visant à protéger des espaces de non couverture en ondes électromagnétiques (qualité de l'air) et y développer un tourisme durable de déconnexion.	- 3 : santé - 8.3 – emplois - 12 : consommation et production responsable
	- activités de traitements des déchets dont la ligne de recyclage écologique des cartouches de toners.	- 8.3 – emplois

		<ul style="list-style-type: none"> - 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources - 12 : consommation et production responsable
<p>12 – Etablir des modes de consommation et de production durable</p> <p>Dont cibles 12.3 : gaspillage alimentaire ; 12.4 et 12.5 : déchets ; 12.8 : éducation tout au long de la vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - activités de reconditionnement (vélos, ordinateurs, vêtements) permettant des dons et des ventes à petits prix voire à prix libre. 	<ul style="list-style-type: none"> - 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources 10 – inégalités - 13 – réchauffement climatique
	<ul style="list-style-type: none"> - épicerie coopérative avec approvisionnement local et bio – association Coop le Meute. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 : alimentation - 4 : éducation à des modes de vie durables
	<ul style="list-style-type: none"> - action incroyables comestibles dans l’espace public et ateliers cultiver en ville (évaléco) 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 : alimentation - 4 : éducation à des modes de vie durables
	<ul style="list-style-type: none"> - activités de maraichage bio des Jardins des Vallée de la Siagne (sociétaire – chantier d’insertion). Action de paniers solidaires (de légumes et fruits bio) pour les plus démunis 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 : alimentation - 4 : éducation à des modes de vie durables - 8.3 – emplois - 10 : inégalités et intégration
	<ul style="list-style-type: none"> - café inter-associatif (Comm’Un Café) et les activités d’éducation populaire à l’alimentation portées par évaléco. 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 : alimentation - 3 : bien-être - 4 : éducation à des modes de vie durables - 10 : intégration
	<ul style="list-style-type: none"> - projets autour de l’accès à une alimentation saine et de réemploi des invendus bio. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes - 2 : alimentation - 4 : éducation - 10 : inégalités
	<ul style="list-style-type: none"> - projet Zones Blanches visant à protéger des espaces de non couverture en ondes électromagnétiques et y développer un tourisme durable de déconnexion. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 : santé - 8.3 – emplois - 11 : villes durables
	<ul style="list-style-type: none"> - activités de traitements des déchets dont sa ligne de recyclage écologique des cartouches de toners. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 : santé - 8.3 – emplois - 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources - 9 : industrialisation durable

	- toutes les activités d'éducation populaire tout au long de la vie (vélo école, atelier vélo, jardins, numérique, fablab, couture, alimentation, lombricompostage...) ainsi que les formations	- 1 : accès aux ressources - 2 : alimentation saine - 3 : bien-être et santé - 4 : éducation - 10 : intégration - 13 changement climatique
	- projet de collecte en diffus des huiles alimentaires usagées (éviter leur déversement dans les systèmes d'assainissement)	- 3 : santé- réduire les pollutions - 6 : eau - 7 : énergies propres
	- projet Multi'Pass visant le développement d'emplois en quartier prioritaire de la ville par le développement d'une plateforme multiservices adressant la gestion des déchets et les déplacements. Utilisation de moyens de mobilités douces	- 1 : pauvreté - 3 : santé et bien-être - 4 : éducation - 5 : égalité des sexes - 8 : emploi - 10 : inégalités - 11 : villes durables - 13 : changement climatique
	- Production d'outils d'analyse et d'accompagnement facilitant l'appropriation par les acteurs de TETRIS du cadre conceptuel (transfert) : sur l'innovation sociale, le développement durable, les communs...	- 4 : éducation - 8 : promouvoir une croissance partagée et durable - 11 : innovation
13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	- activités autour des mobilités douces : vélo-école et co-production des politiques publiques de déplacement à vélo ; cartographie participative des sentiers ; utilisation de moyens de mobilité douce dans le projet Multi'pass...	- 4 : éducation - 10 : inégalités - 11 : ville durable
	- activités de reconditionnement (vélos, ordinateurs, vêtements) permettant des dons et des ventes à petits prix voire à prix libre.	- 8.4 – dissocier croissance et utilisation des ressources - 10 – inégalités - 12 : mode de production et consommation durable
	- toutes les activités d'éducation populaire tout au long de la vie (vélo école, atelier vélo, jardins, numérique, fablab, couture, alimentation...) ainsi que les formations	- 1 : accès aux ressources - 2 : alimentation saine - 3 : bien-être et santé - 4 : éducation - 10 : intégration - 12 : mode de production et consommation durable
14 – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines	- partenariat avec EGlobalMarket (entreprise de Sophia) sur un programme de recherche européen pour le déploiement d'un réseau LoRa (objets	- 1 : accessibilité aux ressources

	connectés) sur la caractérisation de capteurs pour optimiser les ressources halieutiques et faciliter la réappropriation par les communautés de pêcheurs en méditerranée.	- 8 : travail décent et croissance économique - 9 : innovation - 10 : inégalités - 13 : adaptation aux réchauffements climatiques
15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité Dont cible 15.8 : lutte contre les espèces envahissantes	- SoBee : projet de lutte contre le frelon asiatique par le développement d'outils numériques	- 2 : agriculture durable
	- Echanges de plants et de graines autour des activités liés aux jardins	- 2 : agriculture - 4 : éducation
	- projet de cartographie participative pour lutter contre l'ailanthe	4 – éducation
16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice Dont cible 16.10 : libertés fondamentales	- Ateliers d'éducation populaire et de civic tech	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.
	- accueil de jeunes volontaires en services civiques (25 par an)	Tous les autres ODD abordés dans la première colonne de ce tableau.

Source : auteur

Cette mise en relation croisée des activités des membres du PTCE TETRIS et de la SCIC éponyme avec l'ensemble des ODD nous montre que le projet de TETRIS cherche bien à mettre en œuvre de manière systémique les ODD. Cela ne signifie pas que TETRIS intègre tous les ODD dans toutes ses activités ni que les activités de TETRIS et de ses membres répondent à tous les ODD dans les mêmes proportions et intensité. Cela signifie que ce PTCE met en œuvre une méthode de questionnement de ses activités et projets au regard des enjeux portés par le système des ODD dans son ensemble. Si la SCIC TETRIS arrive à accompagner à ce questionnement certaines de ses structures sociétaires comme c'est le cas pour Choisir, c'est encore très loin d'être effectif pour l'ensemble des structures du PTCE et même pour l'ensemble des projets développés en coopération. Le développement durable étant une démarche d'amélioration continue, nous pouvons toutefois considérer que c'est par ce processus de prise en compte du caractère systémique des ODD que ce PTCE cherche à augmenter sa contribution effective à la réalisation de l'Agenda 2030. En ce sens, ce mode opératoire du PTCE TETRIS peut nous aider à caractériser le mode de développement porté par ce PTCE.

3.2 Les ODD comme cadre pour analyser le mode de développement porté par les PTCE.

Le flou concernant la prise en compte de la finalité de développement durable des PTCE que nous avons exposé dans la partie précédente peut être rapproché de l'absence de définition précise du

mode de développement dont serait porteuse l'ESS dans la loi de 2014. En effet, cette loi, qui a institué les PTCE, définit l'économie sociale et solidaire dans son article 1, comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Mais si la suite de la loi permet de caractériser assez précisément le mode d'entreprendre dont serait porteuse les entreprises de l'ESS, elle ne précise à aucun moment en quoi consisterait son mode de développement économique. Le seul article faisant référence à un mode de développement étant l'article 9 sur les PTCE qui parle de développement local durable, on pourrait légitimement penser qu'il représente le mode de développement porté par l'ESS mais aucun élément n'est apporté dans la loi pour le caractériser et l'appel à projet de 2015 sur les PTCE n'a rien fait pour clarifier ce point.

Ce flou entretenu sur le mode de développement dont serait porteuse l'ESS, nous amène à penser avec Anne Fretel (2017) que derrière une apparence de volonté de réunification des familles de l'ESS, la loi de 2014 poursuit en fait la posture du législateur depuis le 19^{ième} siècle vis-à-vis des groupements de personne qui consiste à les partitionner pour les cantonner à un rôle non politique. La loi de 2014 appréhende l'ESS « avant tout comme un acteur économique et non politique, cantonné à un « mode d'entreprendre » pour qu'elle ne puisse pas être un acteur politique. Mais il n'en demeure pas moins que l'ESS porte un mode de développement.

Le terme de développement, utilisé dans les sciences humaines, désigne le plus souvent l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à cette amélioration. Penser le mode de développement dont serait porteur les PTCE et plus globalement l'ESS suppose donc de se pencher sur la contribution des PTCE à l'organisation sociale permettant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population. Pour les PTCE, cette contribution peut provenir de leur mode d'entreprendre et de leur capacité à générer du changement social à partir de leur action locale. Le cadre des ODD peut-il nous aider à caractériser cette contribution des PTCE et le mode de développement dont ils sont porteurs ?

Dans la logique des ODD, nous proposons de considérer que le mode de développement dont devrait être porteur les PTCE se caractérise par la mise en œuvre, à des échelles plurielles, et par des partenariats et des coopérations multipartites, de tous les croisements possibles entre tous les ODD.

Pour tenter de positionner les PTCE vis-à-vis de ce mode de développement, nous proposons de représenter le fonctionnement et les activités des PTCE au sein d'une matrice de croisement des ODD.

A partir des éléments recueillis sur la description des activités et du fonctionnement du PTCE mais aussi des intentions poursuivies par les acteurs au regard des ODD, il s'agit dans un premier temps

d'établir un tableau croisant les activités du PTCE et les ODD mis en lien par cette activité comme nous l'avons fait pour TETRIS (Figure 4). Puis de reporter ces informations dans un tableau à double entrée croisant les 17 ODD.

Figure 5 : Matrice de croisement des ODD au travers des activités d'un PTCE

➡	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1		XXX		XX				XXX									
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	

Cette matrice est construite à partir des lignes. Cela signifie que pour l'ODD 1 par exemple, chaque croix représente une activité développée par le PTCE et/ou ses membres qui est centrée sur l'accès aux ressources de manière équitable (ODD 1) et qui mobilise dans sa mise en œuvre un autre ODD (indiqué en colonne). Cette croix est de couleur noire quand l'échelle est locale, bleue quand l'échelle de la coopération est nationale ou interrégionale et rouge lorsque l'activité concerne la solidarité et la coopération internationale.

L'analyse de cette matrice nous permettra de caractériser le mode de développement porté par le PTCE en repérant les ODD abordés directement et intentionnellement par les acteurs ainsi que les autres ODD mobilisés sur leurs activités (lecture en ligne) mais aussi en mettant en évidence les ODD les plus souvent mobilisés dans la réalisation effective des activités du PTCE et de ses membres (lecture en colonne).

Cette représentation permet de visualiser le mode de développement porté par le PTCE au regard de leur finalité de développement durable et plus largement de contribuer à caractériser le mode de développement dont serait porteuse l'ESS.

A partir des éléments identifiés dans la figure 4 pour le PTCE TETRIS et en appliquant la méthodologie décrite ci-dessus, comment pouvons-nous qualifier le mode de développement porté par le PTCE TETRIS ?

3.3 - Qualifier le mode de développement porté par le PTCE TETRIS

La structuration, le mode de fonctionnement et les activités de TETRIS correspondent à un mode d'entreprendre que l'on peut qualifier d'entrepreneuriat de territoire (CDC, 2017).

L'entrepreneuriat de territoire a été caractérisé en juin 2017 par une étude de Territoires Conseils pour la Caisse des Dépôts et Consignation. Il s'agit de « démarches d'essence entrepreneuriales qui apportent des solutions inédites à des problématiques locales d'intérêt collectif » avec un « modèle d'entrepreneuriat fondé sur la valorisation durable des ressources endogènes des territoires » qui considère la « coopération territoriale et l'innovation sous toutes ses formes comme moteur de développement » en adoptant des formes de gouvernance démocratique, multi-acteurs et multi-parties prenantes valorisant « l'ancrage et le réinvestissement de la valeur dans l'économie locale ». L'étude précise également qu'elles sont appréciées du point de vue de leur aptitude à accompagner la transition des modes de production et de consommation vers un développement économique plus ancré, plus durable et plus inclusif.

TETRIS complète ce mode d'entreprendre avec un processus de structuration d'une fonction de Recherche et Développement territoriale. La « R&D territoriale » est formulée et définie par l'Institut Godin de la façon suivante. « La R&D territoriale (ou territorialisée) prend forme par la combinaison de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et du développement expérimental au sein d'une dynamique territoriale. La clé d'entrée ne relève pas d'une logique produit mais d'une logique de territoire : l'objet de travail est partagé entre les acteurs locaux et porte sur la levée de problèmes, de verrous, identifiés à l'échelle du territoire. La mobilisation et la production de connaissances et d'outils sont au service et au bénéfice du collectif moteur de la dynamique territoriale. » (Institut Godin, 2017, document interne).

Si on retrouve les éléments caractérisant un entrepreneuriat de territoire associée à une R&D territoriale dans TETRIS, ses acteurs y ajoutent également une réflexion émergente sur la finance de territoire qu'ils abordent comme la combinaison d'outils de la finance de proximité et de la finance solidaire au service de cet entrepreneuriat de territoire orienté vers un développement économique juste, ancré et inclusif.

A partir du cadre de pensée et d'agir proposé par l'Agenda 2030 et développé par évaléco depuis 2009, TETRIS tente de structurer un écosystème (entrepreneuriat de territoire – R&D

territorialisée et finances territoriale pour une transition juste) qui dessine un mode de développement conjuguant justice sociale, efficacité économique et prise en compte des enjeux environnementaux. L'utilisation de la Matrice de croisement des ODD peut-elle nous permettre de mieux caractériser ce mode de développement porté par TETRIS ?

Pour le PTCE TETRIS et à partir du tableau établi (figure 4), nous obtenons la représentation suivante :

Figure 6 : Matrice de croisement des ODD au travers des activités du PTCE TETRIS

➡	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		X	X	XX	X	XX		XX		XXX XX		X				
2			X	XXX X				X		XX		XXX X			X	
3		X		X				XXX	X	X	X	XXX				
4	XXX XXX	XXX X	XXX XX		XXX XX	XXX X	XXX X	XXX XXX	XXX XX	XXX XXX	XXX X	XXX XX	XXX X	XX	XXX	XXX X
5	XX			XX		X		X		X						
6	X	X	X				X					X				
7				X												
8	XXX X	XX	XXX X	XXX XX	XX	X	X		XX	XXX XXX	XX	XXX XXX	XX		X	X
9	XXX	XXX	XXX X	XXX X	XXX	XXX	XXX	XXX XX		XXX	XXX X	XXX XX	XXX		XXX	
10	XXX	X	XXX	XXX X	XX	XX	X	XXX	X		X	XX	X		X	
11	X		XX	XX	X			XXX		X		XXX	XX			
12	XXX	XXX XX	XXX XXX X	XXX XXX XX	X	X	X	XXX XXX	XX	XXX XXX	XX		XXX			
13	X	X	X	XX				X		XXX	X	XX				
14	X							X	X	X			X			
15		XX		XX												
16	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Nous ne faisons pas apparaître la ligne et la colonne correspondant à l'ODD 17 puisque toutes les activités de TETRIS étudiées font appel à des coopérations en interne du PTCE ou avec le réseau très large des partenaires.

Cette représentation nous permet de visualiser comment se déploie le mode de développement porté par TETRIS en regard de la finalité de développement durable des PTCE.

En prenant une lecture de cette matrice en ligne, nous observons les ODD sur lesquels sont centrées les activités de TETRIS :

- L'ODD 17 est transversal et au fondement des activités de TETRIS. Son mode de développement est donc basé sur les coopérations à la fois en internes, entre les membres du PTCE et externes à

une échelle régionale ou nationale comme en témoignent les croix bleues dans la figure 6. Nous pouvons noter que l'ODD pour lequel l'échelle des coopérations dépassent le plus fréquemment l'échelle locale est celui portant sur les activités industrielles et l'innovation.

- L'ODD 8 met en évidence que TETRIS développe bien des activités économiques génératrices de richesses et d'emplois mais que ces activités ont pour spécificités de croiser un grand nombre d'ODD. TETRIS porte donc bien un modèle de développement économique inclusif (croisement avec les ODD 1 et 10) et durable mais qui ne se limite pas à son échelle territoriale puisque certaines activités sont même internationales (croix rouges).

- les activités de TETRIS qui mettent en lien le plus d'ODD, hormis l'éducation (ODD 4), sont celles autour des changements de mode de production et de consommation (ODD 12). Elles touchent donc également au mode de développement économique porté par TETRIS en lien avec son ancrage dans l'économie solidaire.

- On visualise enfin l'importance des activités d'éducation populaire au développement durable qui sont structurantes (ODD 4) du fait du rôle leader de l'association évaléco. Cette prégnance des activités d'éducation au développement durable est une des spécificités marquantes du mode de développement porté par TETRIS qui traduit la forte aspiration transformative des acteurs de ce PTCE.

Pour l'UNESCO, les ODD nécessitent une approche pédagogique « orientée vers l'action et la transformation, qui peut se caractériser par des aspects tels que l'apprentissage guidé par l'élève lui-même, la participation et la collaboration, la recherche de solutions aux problèmes, l'interdisciplinarité, la transdisciplinarité et le lien entre apprentissage formel et apprentissage informel. » que l'on retrouve dans TETRIS où toutes les activités comportent un volet d'éducation populaire, un volet de développement économique et un volet de R&D. En se référant aux compétences que l'UNESCO considère comme étant indispensables pour la mise en œuvre des ODD on retrouve dans TETRIS, au travers de son fonctionnement et de ses activités :

- des compétences sur le plan de l'analyse systémique : « capacité de reconnaître et comprendre les relations, d'analyser des systèmes complexes, d'appréhender la manière dont les systèmes s'inscrivent dans différents domaines à différentes échelles, et de prendre en compte les éléments d'incertitude ».

- des compétence sur le plan de la collaboration : « capacité d'apprendre des autres, de comprendre et respecter les besoins, les points de vue et les actes d'autrui (empathie), de comprendre les autres, de nouer des liens avec eux et de leur prêter attention (leadership empathique), d'apaiser les conflits au sein d'un groupe et de faciliter la résolution des problèmes sur la base de la collaboration et de la participation. »

- des compétence sur le plan de la réflexion critique : capacité de remettre en question les normes, les pratiques et les opinions, de réfléchir à ses valeurs, perceptions et actions propres, et de prendre position dans le discours sur la durabilité.

Cette spécificité de TETRIS concernant l'éducation au développement durable renforce la pertinence du cadre des ODD pour analyser le mode de développement que ce PTCE porte puisque selon l'UNESCO « l'éducation est à la fois un but en soi et un moyen de réaliser tous les autres ODD ; elle est non seulement un élément à part entière du développement durable, mais elle en est également l'un des principaux moteurs. C'est pourquoi l'éducation représente une stratégie essentielle dans la réalisation des ODD. » (UNESCO, 2017)

Si on analyse les activités de TETRIS au travers d'une lecture en colonne de la matrice (figure 6) nous observons les ODD mobilisés dans la manière de mettre en oeuvre les activités du PTCE. Il en ressort que :

- On retrouve l'importance et la transversalité de l'éducation (ODD 4) dans la manière de mettre en oeuvre les activités au sein de TETRIS
- On retrouve également l'importance du volet économique avec l'ODD 8 et de la visée transformative au travers de la poursuite de l'objectif 12 concernant les changements de mode de production et de consommation ainsi que l'importance de l'innovation (ODD 9).
- Mais on voit apparaître que la lutte contre les inégalités (ODD 10), la recherche du bien-être (ODD 3) et l'accès équitable aux ressources (ODD 1) sont fortement mobilisés dans la manière de mettre en oeuvre les activités. Ceci met en évidence une caractéristique notable du mode de développement porté par TETRIS qui apparaît fortement centré sur la personne humaine. On retrouve ici des apports à la fois d'évaléco sur l'approche par les capacités du développement durable, de l'Institut Godin sur les pratiques solidaires mais aussi du centre de recherche avec la réflexion sur une approche par les communs des activités.
- Certains ODD sont faiblement mobilisés (ODD 14 sur les ressources marines, ODD 15 sur la biodiversité). Cette matrice laisse donc apparaître des marges de progression de TETRIS au regard d'un mode de développement durable caractérisé par le système des ODD.

Le mode de développement porté par TETRIS apparaît donc bien comme étant un mode de développement économique conforme aux attentes vis-à-vis des PTCE mais qui est fortement orienté vers la justice sociale au travers d'activités appuyées sur les enjeux environnementaux et en particulier la gestion des déchets. Si ce mode de développement s'inscrit bien dans la réalisation de l'Agenda 2030, il est globalement encore incompris des pouvoirs publics qui attendent de TETRIS comme de tous les PTCE, des résultats uniquement centrés sur l'ODD 8 : croissance économique soutenue et plein emploi.

Eléments de conclusion

L'ESS se réclame souvent d'une proximité avec le développement durable en considérant que ses activités et ses pratiques permettent sa mise en œuvre. Le développement durable en tant que mode de développement promu par l'ONU depuis 1992, est aujourd'hui incarné dans un ensemble de 17 objectifs indissociables et concernant tous les échelons territoriaux : Les objectifs de Développement Durable. Cet Agenda 2030 a une visée transformative affichée et affirme la primauté des partenariats et des coopérations pour la mise en œuvre effective des ODD.

Pour les initiatives et entreprises de l'ESS, il ne suffit plus de développer des activités sur les thèmes du développement durable ni même de déployer une manière de faire ou une gouvernance en rapport avec certains de ses objectifs pour revendiquer un rôle pivot dans la réalisation de ce programme d'action. Pour cela il faut que les initiatives d'ESS prennent en compte l'ensemble des ODD aux différentes échelles territoriales et de manière systémique dans leurs manières de concevoir leurs activités et dans leur mise en œuvre.

Au-delà d'une proximité « naturelle » entre développement durable et Economie Sociale et Solidaire, nous avons cherché à montrer que les Objectifs de Développement Durable, par leur caractère systémique et leur visée transformative, offrent un cadre pour penser l'action des initiatives de l'ESS et que ce cadre s'applique en particulier aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique en ce qu'ils représentent des dynamiques multipartites de coopération ayant d'après la loi de 2014 une finalité de développement local durable.

En allant plus avant et en illustrant avec l'analyse du fonctionnement et des activités du PTCE TETRIS basé en pays de Grasse, nous avons considéré que les ODD offrent également un cadre pour analyser le mode de développement portés par les PTCE au regard du mode de développement prescrit par l'ONU et caractérisé par la mise en œuvre, à des échelles plurielles, et par des partenariats et des coopérations multipartites, de tous les croisements possibles entre tous les ODD.

En représentant le fonctionnement et les activités des PTCE au sein d'une matrice de croisement des ODD, nous avons pu approcher une analyse du mode de développement porté par TETRIS au prisme de sa finalité de développement durable et le caractériser comme étant un mode de développement économique fortement orienté vers la justice sociale. Ce mode de développement porté par TETRIS va au-delà du développement local en s'appuyant sur des coopérations à l'échelle nationale et internationale. Pourtant, ce mode de développement reste peu compris des pouvoirs publics et financeurs, ce qui pose la question de l'évaluation des PTCE.

L'objectif 17 de l'Agenda 2030 en insistant sur les partenariats comme moyen de mise en oeuvre des ODD légitime les démarches multi-partenariales de type PTCE comme outil de réalisation des

ODD et nous amène alors à questionner le système des ODD comme base pour l'élaboration concertée d'un cadre de pilotage, d'analyse et d'évaluation des PTCE.

Bibliographie

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE (2017), *Co/ops pour 2030, un mouvement concrétisant le développement durable pour tous*, Rapport annuel, vol. 1, Juillet 17.

COMITE 21 (2017), « Quelle appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français ? », Rapport du Comité 21, juin 2017.

CRETIENEAU A-M. (2010), "Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction", *Marché et organisations* 2010/1 (n°11), p. 31-71.

FERREIRA N. (2008), "Entrepreneuriat responsable et territoire. L'expérience des entreprises d'économie sociale en France", dans *Développement durable des territoires, économie sociale, environnement et innovations*, dir. Zaoual H., ed. L'Harmattan, Paris, 2008.

FRAISSE L (2015), « Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, premiers résultats », disponible sur le site du Labo de l'ESS, octobre 2015.

FRAISSE L (2017), « Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation », *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 21-39.

GIANFALDONI P. (2015), « Le Pôle Territorial de Coopération Economique : une forme originale de polarisation en économie sociale et solidaire ? », Communication RIUESS 2015, Reims.

GIANFALDONI P. (2017), "Les PTCE comme forme spécifique de polarisation: quels principes novateur de structuration et de gouvernance ?", *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 40-56.

GRUPE DE TRAVAIL INTER-INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2016), Déclaration : *Réaliser le Programme 2030 au moyen de l'économie sociale et solidaire*, 2016.

GRUPE PILOTE INTERNATONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (2015), Déclaration commune : *Pour des politiques publiques soutenant l'ESS pour le développement durable*, Evénement de haut niveau 28 septembre 2015, New-York

LABO de l'ESS (2014), « Le référentiel d'action d'un PTCE », disponible sur le site du Labo de l'ESS, Mai 2014.

MASURE B (2015), « Investigation des modèles économiques des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), intégrant la dimension insertion par l'activité économique (IAE) », disponible sur le site du Labo de l'ESS, septembre 2015.

MATRAY M et POISAT J. (2013), « Les pôles de coordination de l'économie sociale et solidaire dans un territoire au service de l'innovation sociale et de l'émergence de nouveaux projets : deux exemples dans le Roannais », 4th CIRIEC International Research Conference on Social Economy, octobre 2013.

MATRAY M et POISAT J. (2014), « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales », Cahiers du Cirtes Hors-Série 4, Presse Universitaires de Louvain, 2014.

MATRAY M et POISAT J. (2015), « Pôles Territoriaux de Coopération Economique : l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ? », Communication RIUESS 2015, Reims.

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (2016), "Objectifs de Développement Durable", Ateliers de lancement de la mise en œuvre nationale des ODD, 7 juin 2016, Paris.

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (2016), « Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, à l'occasion de la revue nationale de la France au Forum politique de haut niveau sur le développement durable », New-York, juillet 2016.

Ministère de la transition écologique et solidaire (2017), « Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, à l'occasion de la revue nationale de la France au Forum politique de haut niveau sur le développement durable », New-York, juillet 2017.

ONU (1987), Rapport Bruntland, *Notre avenir à tous*. ONU, 1987.

ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, New-York.

TERRITOIRES CONSEILS, Groupe CDC (2017), Accompagner l'essor d'un entrepreneuriat de territoire, collection enquêtes et analyse, groupe CDC, mai 2017.

UNESCO (2017), "L'éducation en vue des Objectifs de Développement Durable, objectifs d'apprentissage", UNESCO, 2017.